



Toulon, le 11 décembre 2023

**Association
des Officiers Mariniers
de TOULON**

14, Rue de Chabannes
83000 TOULON

Tél. : 04 94 93 48 51

Courriel : aom-toulon@aomtoulon.com

Site : www.aomtoulon.com

Le Président

N° 95/23 AOMT



**A découper et à coller
au verso de votre carte
d'adhérent**



En cette fin d'année 2023, les membres du conseil d'administration et les bénévoles du bureau de l'association se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Soyez sûrs que nous serons toujours à vos côtés afin que perdure « l'esprit d'équipage » qui nous a toujours animé.

Chères adhérentes, chers adhérents, chères amies, chers amis,

Cette année 2023, qui s'achève, a été une année de remontée en puissance de l'activité de l'association.

Laissant loin derrière nous les vestiges de la pandémie et ses contraintes, nous avons enfin pu reprendre nos activités et nos contacts avec les différents organismes et institutions.

Cette année a aussi été une année importante pour notre fédération, car c'était une année électorale au sein du Bureau national avec le renouvellement de 4 membres sortants, Georges-Noël Nicolas (président), Philippe Pakiry (président adjoint), Andrée Lecacheur (Secrétaire adjointe) et Marie-Claude Le Maout (membre du BN).

Les deux premiers démissionnaires, la troisième ne se représentant pas et la quatrième se représentant, le conseil d'administration, du 21 au 23 septembre, devait donc élire 4 membres du BN sur 9.

Ont été élus Hervé Junet-Muller, Patrick Delassalle, Jean-Michel Bouchez et réélue Marie-Claude Le Maout.

Restaient avec un mandat en cours, Bruno Glaçon (trésorier national), Gérard Bohn (trésorier adjoint), Aurélien Barbier (membre du BN) et Christian Lombardo (conseiller spécial).

Le 3 octobre le nouveau Bureau national s'est réuni pour élire le président de la fédération, c'est Christian Lombardo qui a été élu.

La répartition des postes a été faite comme suit :

- Président : Christian Lombardo,
- Président adjoint : Hervé Junet-Muller,
- Conseiller spécial : Jean-Luc Moreau,
- Trésorier : Bruno Glaçon,
- Trésorier adjoint : Gérard Bohn,
- Secrétaire : Marie-Claude Le Maout,
- Secrétaire adjoint : Jean-Michel Bouchez,
- Informatique : Patrick Delassalle,
- Relations actifs et réservistes : Aurélien Barbier.

Mais laissons 2023 derrière nous ! Maintenant, c'est l'heure du bilan.

Activités 2023 de l'Association des Officiers Mariniers de Toulon

Mise en application de la convention entre la Marine Nationale et la FNOM

2023 a été l'année de la reprise des contacts avec les autorités militaires, nous permettant, de ce fait, de rencontrer les marins d'active.

Chaque fois que nous avons été sollicités pour des cérémonies, nous avons répondu présent. Mais pour cela il nous a fallu rencontrer les autorités militaires de l'aire toulonnaise.

C'est ainsi que nous avons été reçu par le vice-amiral d'escadre Xavier Baudouard, commandant la Force d'Action Navale (ALFAN) qui nous a permis de rencontrer des commandants des bâtiments basés à Toulon pour planifier des rencontres avec les marins d'active. Nous avons également été reçu par le contre-amiral Serge Bordarier, commandant la Force de l'aéronautique navale (ALAVIA), qui nous a permis de prendre contact avec le capitaine de vaisseau Frédéric Barbe, commandant de la base de l'aéronautique navale de Hyères.

Tous ces contacts sont les préludes à l'organisation de permanences au plus près des actifs.

Retour à la vie civile

Bien que de nombreuses offres d'emploi nationales soient disponibles sur le site internet de la FNOM, cette activité a du mal à « décoller » et trop peu d'adhérents les consultent.

Afin de recentrer les offres sur l'aire Toulonnaise, des contacts ont été pris avec le pôle « Défense Mobilité Toulon ». Le but est d'essayer de diversifier nos offres pour les rendre plus attractives pour nos adhérents.

Prochainement vous trouverez des offres d'emploi sur notre site internet (www.aomtoulon.com).

Maladies professionnelles

Avec la création de la commission « Maladies professionnelles », sous la houlette de monsieur Claude Eusoge, nombre de nos adhérents ont pu être accompagnés face à la complexité de l'élaboration des dossiers.

Devant le nombre croissant de plaignants, les points de blocage commencent à céder. En effet, comme nous vous l'avions annoncé, une réunion au ministère des Armées s'est tenue courant novembre. Celui-ci commence à proposer des indemnisations transactionnelles dans le domaine de l'anxiété amiante.

En décembre, nous avons rencontré le commandant du Bureau Maritime des Matricules (BMM) pour lui faire part des difficultés rencontrés pour l'obtention des documents justificatifs de carrière et essayer de trouver des solutions à ces problématiques.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter la permanence de l'association ou le responsable de la commission « Maladies professionnelles », monsieur Claude Eusoge (cleuso.aomtoulon83@gmail.com).

Accompagnement des veuves

Lors de l'AG de 2021, a été entériné la création de la commission « Accompagnement des veuves » dont le but est de soutenir et d'aider les veuves et les veufs dans leurs démarches administratives après le décès de leur conjoint. Monsieur Patric Noirot a la responsabilité de cette commission.

Nous accompagnons les veuves et veufs de nos adhérents dans ces moments particulièrement douloureux et difficiles, car de nombreuses démarches sont à accomplir dans des délais contraints et certains de nos adhérents se retrouvent en grande difficulté.

Voici un aperçu des démarches à effectuer :

- Démarches à accomplir dans les 24 heures.
 - La déclaration de décès à la mairie du lieu du décès.
- Démarches à accomplir dans les 7 jours.
 - Les banques.
 - Les sociétés d'assurance.
 - La mutuelle complémentaire.
 - La Caisse de retraite de la Fonction Publique.
 - La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou la Mutualité sociale agricole.
 - La Caisse de retraite, d'assurance vieillesse de la sécurité sociale, les caisses complémentaires.
 - Le bailleur du logement.
- Démarches à effectuer dans les trente jours qui suivent un décès
 - Informer du décès le centre des impôts.
 - Mandater un notaire pour organiser la succession.
 - Les sociétés d'assurance.
 - Les sociétés de crédit.
 - Les fournisseurs d'eau, de gaz, d'électricité, et les opérateurs de téléphonie.
 - Interrompre les contrats d'abonnement (Télévision, presse, internet, ...).

Nota : Pour bénéficier de la pension de réversion, il faut avoir été marié avec la personne décédée. Le concubinage ou le PACS ne donne pas droit à une pension de réversion.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter la permanence de l'association ou le responsable de la commission « Accompagnement des veuves », monsieur Patric Noirot (P.NOIROT@aomtoulon.com).

Pôle des retraités

Comme les années précédentes, nous sommes toujours actifs au sein du Pôle des Retraités de la Fonction Publique, formé de l'Association Nationale des Retraités de La Poste et de France Télécom (ANR), la Fédération Nationale des Officiers Mariniers (FNOM), la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP), l'Union Nationale des Personnels et Retraités de la

Gendarmerie (UNPRG), l'Union Nationale des Retraités de la Police (UNRP), l'Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite (UNSOR).

A Toulon, des manifestations ont eu lieu et d'autres seront organisées. Nous y étions avec quelques adhérents et nous y serons avec vous, pour la défense de nos droits.

Les thèmes des manifestations sont récurrents de nos revendications :

- Contre le gel et la sous revalorisation des pensions,
- Contre la préconisation d'aligner la CSG des retraités sur celle des actifs et de réduire l'abattement de 10% pour le calcul de l'impôt sur le revenu,
- Contre l'abandon de la Loi « Grand Age »,
- Contre la réforme de la Protection Sociale Complémentaire des fonctionnaires.

Coordonnées des adhérents

Grâce à la campagne de récupération des adresses mail de nos adhérents, menée depuis 2020, nous pouvons désormais avoir des contacts plus rapides, plus directs et surtout plus économiques devant l'inflation des tarifs postaux.

Aux mails viennent, maintenant, s'ajouter la mise à jour des téléphones et des adresses postales.

Cette campagne continue car, trop souvent encore, nous ne sommes pas informés des changements de coordonnées et, malheureusement régulièrement, un certain nombre de journaux nous reviennent pour des défauts d'adressage entraînant un surcoût de réexpédition.

Cotisations

Malgré l'inflation qui sévit et conscient des difficultés de certains de nos adhérents, le montant des cotisations reste inchangé pour 2024 :

- **28 €** pour les adhérents et les sympathisants ;
- **13 €** pour les veuves ;
- **49 €** pour les couples de marins.

Dans un souci de gestion, et pour se conformer aux règles édictées par le conseil d'administration de la FNOM, il est **impératif** que les cotisations soient réglées **entre janvier et mars 2024**, ceci afin d'éviter une interruption de l'envoi de notre journal « L'Officier Marinier ».

A partir du 1^{er} avril, les journaux ne seront plus envoyés aux adhérents jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés de leur cotisation.

Pour faciliter le règlement annuel de votre cotisation, nous vous proposons 4 possibilités :

- Le prélèvement automatique annuel

Un imprimé est à votre disposition au siège de l'association, sur simple demande ou sur le site internet de l'association (www.aomtoulon.com).

Cette procédure est entièrement sécurisée, aucune démarche n'est à accomplir auprès de votre banque et le prélèvement automatique de la cotisation 2024 **sera effectué fin janvier**.

- Le virement sur le compte de l'association

Pour cela, nous vous adresserons un RIB sur simple demande.

- Le chèque

A nous adresser par courrier ou à déposer au siège de l'association.

- Les espèces

A déposer au siège de l'association.

Permanences

Les permanences se tiennent tous les matins du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au siège de l'association, 14 rue de Chabannes à Toulon.

Festivités

L'année 2023 qui se termine a permis de poursuivre nos activités festives qui ont toutes attiré un grand nombre de nos adhérents.

Le samedi 28 janvier 2023, un après-midi dansant avec le partage de la traditionnelle « galette des rois » a été organisé. Encore une fois, vous avez été très nombreux à venir fêter l'évènement en musique.

Le samedi 18 mars 2023, à l'issue de l'Assemblée Générale au domaine des Gueules Cassées, un repas dansant a été organisé. Cet évènement annuel a eu, comme d'habitude, un franc succès.

Le 1er juin 2023, une journée Marseillaise a été organisée avec une visite guidée en petit train touristique du Vieux-Port à Notre-Dame de la Garde, un repas sur le Vieux-Port et, pour terminer la journée, la découverte de la réplique de la Grotte Cosquer. L'énorme réussite de cette journée nous a incité à programmer une deuxième sortie le 12 juin 2023 qui a remporté une nouvelle fois un grand succès.

Cet automne, l'association a proposé un séjour à Empuriabrava en Espagne, du 9 au 11 octobre 2023. La découverte de cette partie de l'Espagne en pays Catalan a enchanté l'ensemble des participants.

En 2024, nous allons continuer à organiser des festivités pour maintenir les liens qui nous unissent.

Assemblée Générale 2023

Comme vous en avez été informé, l'Assemblée Générale s'est déroulée le 18 mars 2023, au domaine des « Gueules Cassées » à La Valette-du-Var.

Cette AG, en présence de nombreux adhérents, nous a permis de faire le bilan de nos activités associatives et fédérales et surtout de rencontrer des autorités civiles et militaires ainsi que des responsables d'associations amies.

Résumé du procès-verbal de l'Assemblée Générale :

La première partie, a débuté par de chaleureux remerciements aux adhérents et les présidents de section pour leur présence.

Deux anciens présidents de l'AOM de Toulon étaient présents, messieurs Jean-François Forestier et Jean Laborde.

La FNOM était représentée par son secrétaire national, monsieur Jean-Luc Moreau.

En préambule, il a été rappelé que « Notre association a pour but la défense des intérêts moraux et sociaux de ses membres et qu'elle est apolitique et non confessionnelle ».

Le rapport moral a abordé, notamment, la diminution des effectifs et un rappel a été fait sur le fait que les retraités et les veuves tiennent et tiendront toujours une place prépondérante au sein de l'Association et de la Fédération.

Il a été également abordé le lien intergénérationnel à maintenir avec les actifs de par le vécu et l'expérience des adhérents. Les effectifs, les actions pour le recrutement, les permanences au bureau de l'association ont aussi été évoqués.

Le site internet de l'association, désormais sécurisé, est en cours de refonte.

Le rapport d'activité et le rapport financier de l'année 2022 ont été présentés aux adhérents.

Un point sur la commission des Maladies professionnelles dirigée par Claude Eusoge a été fait.

Monsieur Patric Noirot en charge de la commission « Accompagnement des veuves » a fait un état des lieux des dossiers traités.

En deuxième partie de cette assemblée générale, s'est déroulée la séance plénière en présence de très nombreux invités qui ont pris chacun la parole.

Etaient présents entre autres :

- Monsieur Stéphane Rambaud, député de la 3^{ème} circonscription du Var, membre de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- Monsieur Frank Giletti, député de la 6^{ème} circonscription du Var, membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées et adhérent à l'AOM de Toulon.

- Monsieur Frédéric Boccaletti, député de la 7^{ème} circonscription du Var, membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées et adhérent à l'AOM de Toulon.

- Monsieur Yannick Chenevard, député de la 1^{ère} circonscription du Var, membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées, rapporteur du budget de la Marine nationale et adhérent à l'AOM de Toulon.

- Monsieur le contre-amiral Éric Lavault, représentant le vice-amiral d'escadre Xavier Baudouard, commandant la Force d'Action Navale.

- Monsieur Guy Le Berre, adjoint au maire de Toulon pour les Relations défense/Mémoire/Anciens combattants, représentant monsieur Hubert Falco, maire de Toulon et président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

- Monsieur le major Benoît Minet, major-conseiller auprès du vice-amiral d'escadre Xavier Baudouard, commandant la Force d'Action Navale.

- Monsieur le major Damien Bray, major-conseiller auprès du Contre-amiral Serge Bordarier, commandant la Force de l'Aéronautique Navale.

- Monsieur le maître-principal Bastien Gotti, représentant des officiers-mariniers du Pôle Ecoles Méditerranée, auprès du Capitaine de Vaisseau Guillaume Merveilleux du Vignaux, commandant le Pôle Ecoles Méditerranée.

Cette assemblée générale s'est conclue par des remerciements aux adhérents pour leur confiance indéfectible, ainsi qu'à tous les intervenants qui ont exprimé par leur présence, leur attachement à la cause et aux préoccupations des officiers mariniers.

Le procès-verbal complet de l'AG 2023 sera consultable sur le site internet de l'AOM de Toulon. Il peut vous être envoyé par courrier ou par mail sur simple demande.

Agenda 2024

Festivités :

Le 27 janvier 2024 aura lieu la traditionnelle « Galette des Rois », salle Charles Couros à La Valette-du-Var. La dégustation de cette galette sera le prétexte à une après-midi dansante.

Pour participer à cet instant de convivialité, se référer à la fiche de réservation en annexe I.

Le 31 mai, sera organisée une journée à Aigues-Mortes avec déjeuner-croisière sur les canaux et visite de la ville en petit train touristique.

Une escapade en principauté d'Andorre en septembre est à l'étude.

Assemblée Générale 2024 :

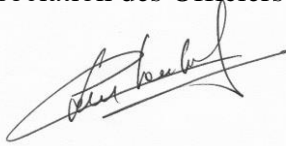
Conformément aux statuts, nous organiserons le 30 mars 2024, l'Assemblée Générale, validant l'activité et le bilan financier de 2023.

A l'ordre du jour :

- 1^{ère} partie
 - Rapport financier - Vote
 - Rapport moral - Vote
 - Rapport d'activités - Vote
 - Démission du tiers sortant du conseil d'administration
 - Présentation des candidats au conseil d'administration et élection - Vote
 - Questions diverses des adhérents
- 2^{ème} partie
 - Prises de parole des invités.
 - Séance de questions/réponses

Comme il est de tradition, à l'issue de cette AG, un repas-dansant sera organisé
Pour participer à cet instant de convivialité, se référer à la fiche de réservation en annexe II.

Christian Lombardo
Président de l'Association des Officiers Mariniers de Toulon



ANNEXE I

Galette des Rois 2024

Pour fêter la nouvelle année, nous vous convions à la traditionnelle « Galette des Rois » de l'Association des Officiers Mariniers de Toulon, qui se tiendra le :

Samedi 27 janvier 2024 à 14h00
Salle Charles Couros
Avenue Laurent de Lavoisier - 83160 La Valette-du-Var



Galette des Rois frangipane
et Couronne des Rois brioche
accompagnées de cidre.
(15 €/personne)



✂-----

M / Mme Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Nombre de participants : x 15 € =€

Noms des participants :

- :
- :
- :
- :
- :
- :
- :
- :
- :

Ci-joint un chèque de € à l'ordre de : **AOM de Toulon**

Les pré-réservations pourront être prises par mail ou par téléphone :

- par mail à aom-toulon@aomtoulon.com
- par téléphone au 04 94 93 48 51

Les réservations ne seront définitives qu'à la réception de ce formulaire et du règlement

avant le mardi 18 janvier 2024

au siège de l'association : 14 rue de Chabannes 83000 Toulon

A compter de cette date, aucune inscription ne sera possible et aucun remboursement quel qu'en soit le motif ne pourra se faire.

Fait à Le

ANNEXE II

Assemblée Générale 2024

Nous vous convions à l'AG 2024 de l'Association des Officiers Mariniers de Toulon, qui se tiendra le :

**Samedi 30 mars 2024 à 9h00 au Domaine des Gueules cassées
151 Avenue André Dupuy - 83160 La Valette-du-Var**

Cette AG débutera par la présentation de l'activité de l'association suivie de l'intervention des invités civils et militaires qui pourront répondre aux questions des adhérents.

A l'issue, un apéritif, offert par l'association, suivi d'un déjeuner-dansant (35 €/personne) viendront clôturer cette journée.

Formulaire d'inscription

12h15 : Apéritif et amuse-bouches offerts par l'association

13h15 : Déjeuner-dansant

MENU :

Bavarois de saumon fumé, sauce crème et blinis tiède

Magret de canard au poivre vert, pommes de terre sautées et tomate provençale

Duo de fromages, mesclun assaisonné

Nougat glacé et son coulis de fruits rouges

Café ou thé

Vins de pays en bouteille rouge et rosé - Eaux minérales plates et gazeuses

✂

M / Mme Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Nombre de participants : x 35 € =€

Noms des participants :

- :
- :
- :
- :
- :
- :
- :
- :

Ci-joint un chèque de € à l'ordre de : **AOM de Toulon**

Les pré-réservations pourront être prises par mail ou par téléphone :

- par mail à aom-toulon@aomtoulon.com
- par téléphone au 04 94 93 48 51

Les réservations ne seront définitives qu'à la réception de ce formulaire et du règlement

avant le lundi 18 mars 2024

au siège de l'association : 14 rue de Chabannes - 83000 Toulon

A compter de cette date, aucune inscription ne sera possible et aucun remboursement quel qu'en soit le motif ne pourra se faire.

Fait à Le Signature :